



Assemblée générale

Soixante-sixième session

104^e séance plénière

Lundi 9 avril 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser. (Qatar)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Hommage à la mémoire de S. M. le Roi George Tupou V du Royaume des Tonga

Le Président (*parle en arabe*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. M. le Roi George Tupou V du Royaume des Tonga, qui est décédé le 25 mars. Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant des Tonga de présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple tongans ainsi qu'à la famille endeuillée du Roi George Tupou V.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. le Roi George Tupou V.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique pour rendre hommage à la mémoire de feu le Roi des Tonga, George Tupou V. Le Groupe des États d'Afrique a appris avec une profonde tristesse le décès du Roi George Tupou V. Sous la direction visionnaire du regretté Roi, les Tonga ont cultivé des liens d'amitié et entretenu de bonnes relations avec tous les États africains à l'ONU,

mais également avec nombre de pays africains dans le contexte du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, du Commonwealth et de la coalition des petits États insulaires en développement.

Le Roi George Tupou V était plus qu'un dirigeant visionnaire. Il restera dans les mémoires comme l'architecte de la démocratisation qui a permis à son pays de devenir un État moderne. Bien que son règne n'ait duré que quelques années, le monarque tongan est parvenu à instaurer de bonnes relations et des liens de coopération avec de nombreux pays afin que les Tonga jouent un rôle actif au sein de la communauté internationale. Le défunt Roi restera également dans les mémoires comme l'artisan de la modernisation de l'économie des Tonga et du système éducatif du pays. Le Groupe des États d'Afrique est convaincu que l'héritage du regretté Roi demeurera bien vivant dans les esprits et les cœurs des Tongans.

Au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique, je présente nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple tongans, à la Reine mère et aux membres de la famille royale, endeuillés par cette terrible perte. Puisse le défunt reposer en paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Mongolie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'ai

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'insigne honneur de rendre hommage à la mémoire de George Tupou V, Roi des Tonga. Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille royale et au peuple et au Gouvernement de ce pays de notre région, le Royaume des Tonga.

Dans le monde entier, on se souviendra de George Tupou V, Roi des Tonga, comme d'un grand homme d'État ayant mis son pays sur la voie de la démocratie. Si l'histoire du monde regorge d'exemples de dirigeants se cramponnant au pouvoir absolu, il existe peu d'exemples de dirigeants ayant tous les pouvoirs et décidant d'y renoncer pour le bien de leur peuple. Feu le Roi comptait parmi ces rares personnes. Il a volontairement renoncé à la plupart de ses pouvoirs pour ouvrir une ère de démocratie et a conçu un programme de réformes politiques radicales qui a abouti à la mise en place, en 2010, du premier Parlement des Tonga démocratiquement élu.

L'attachement du défunt Roi aux réformes démocratiques et son dévouement au service de son peuple ont laissé dans le cœur des Tongans l'image d'un dirigeant véritablement visionnaire, profondément respecté chez lui et tenu en très haute estime dans le reste du monde.

Avec la triste disparition du Roi George Tupou V, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique perd un réformateur visionnaire. Nos pensées et nos prières accompagnent la famille royale et le peuple tongans en cette période de deuil. Puisse Sa Majesté reposer en paix. Puisse son legs ineffaçable perdurer pour le bien du peuple du Royaume des Tonga.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Belev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président en exercice du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances suite au décès de George Tupou V, Roi des Tonga. L'annonce de sa disparition nous a profondément attristés, car nous sommes parfaitement conscients du rôle clef joué par cet éminent personnage public dans la promotion de la stabilité et de la prospérité aux Tonga. Il est considéré, à juste titre, comme l'artisan de l'ère démocratique nouvelle ouverte en novembre 2010 dans cet archipel du Pacifique Sud avec la tenue des premières élections au suffrage direct, après 165 années d'un régime impopulaire, et le transfert du pouvoir au

Parlement démocratiquement élu. Annonçant la triste nouvelle, le Premier Ministre, Lord Tu'ivakano, a conclu son communiqué en employant une expression tongane signifiant « le soleil s'est couché sur les Tonga ».

Nous voudrions également faire nôtre la déclaration faite par le Premier Ministre néo-zélandais, John Key, qui a qualifié le défunt Roi d'architecte du développement de la démocratie aux Tonga.

Nous saisissons cette occasion pour former le vœu que son frère cadet, le Prince héritier Tupouto'a Lavaka, continuera sur la lancée du Roi George Tupou V et fera en sorte d'intensifier la participation des Tonga aux efforts régionaux visant à consolider la paix et la sécurité internationales et à rendre le monde meilleur.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : En tant que Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai le triste devoir de présenter au Royaume des Tonga les sincères condoléances des États membres de ce groupe suite au décès du Roi George Tupou V. Il laissera le souvenir d'un homme ayant rendu d'éminents services à son pays, d'un dirigeant visionnaire ayant su mettre les Tonga sur la voie de la pleine démocratie.

Son mandat en tant que Ministre des affaires étrangères, de 1979 à 1998, puis, le fait, qu'une fois sur le trône, il ait renoncé à ses prérogatives de monarque pour répondre aux aspirations démocratiques de son peuple, déléguant une grande partie de ses pouvoirs à son premier ministre, témoignent de l'influence que Sa Majesté a exercée sur la politique du Royaume. Il a ainsi privilégié sa vision d'une société démocratique et pluraliste sur les prérogatives inhérentes à son rang, une décision qui l'honore.

Aujourd'hui, les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes offrent leur soutien à S. M. le Roi Tupou VI.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Je tiens à adresser nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume des Tonga suite au décès de leur chef d'État, le Roi George Tupou V.

En tant que Prince héritier, de 1966 à 2006, il exerça une très grande influence sur la politique et la société tonganes. Cet homme politique accompli, il a occupé les fonctions de ministre des affaires étrangères de 1979 à 1998, était au service de son pays.

Le Roi Tupou hérita de la couronne en 2006, au décès de son père. Lors de son sacre, il annonça de grandes réformes : le lancement d'une réforme parlementaire et la tenue d'élections. La monarchie allait ainsi devenir constitutionnelle, et il renoncerait à la plupart de ses pouvoirs.

Le Roi Tupou a tenu parole, organisant des élections en novembre 2010 et engageant les Tonga sur la voie de la démocratie. Pour cela, et pour ses nombreuses autres réalisations, il est tenu en très haute estime et laisse un souvenir marquant, aux plans national et international.

Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États tiennent à dire toute la gratitude et la reconnaissance qu'ils éprouvent à l'égard du Roi Tupou pour tout ce qu'il a apporté à son pays mais également à la région du Pacifique et à l'ensemble de la communauté internationale.

Nous exprimons notre sympathie à sa famille et aux Tongans et leur présentons nos sincères condoléances. Nos pensées et notre compassion les accompagnent en ce moment difficile.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui interviendra au nom du pays hôte.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avec le décès du Roi des Tonga, George Tupou V, les États-Unis ont perdu un ami et les Tongans, un dirigeant visionnaire.

Lorsqu'il a accédé au trône, le Roi George a plaidé pour le processus de démocratisation pacifique qui a abouti, en 2010, au premier Parlement tongan élu au scrutin majoritaire. Le Roi George était un fervent défenseur de la réforme démocratique et il était déterminé à offrir au peuple tongan un gouvernement plus ouvert et plus représentatif.

Comme le Président Obama l'a dit au Roi au cours de la cérémonie de remise de diplômes de l'École

des garde-côtes américains, le printemps dernier, « les Tonga sont un des plus proches partenaires des États-Unis parmi les États insulaires du Pacifique, et nous les remercions de leur rôle en Afghanistan, où elles ont activement contribué à la coalition internationale ».

Au nom de tous les Américains, nous adressons nos plus sincères condoléances à la Reine mère, Halaevalu Mata'aho, à la famille royale et au peuple tongan suite au décès du Roi George Tupou V.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tonga.

M. Taumoepeau-Tupou (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de S. M. le Roi Tupou VI, de la Reine Nanasipau'u et de la famille royale, du Gouvernement et du peuple des Tonga, d'exprimer nos remerciements les plus vifs pour les nombreux messages de condoléances et de sympathie que nous avons reçus à la suite de la disparition de notre roi bien-aimé, George Tupou V.

Né en 1948, il commença ses études aux Tonga, en Nouvelle-Zélande et en Suisse où il se découvrit une affinité pour les langues étrangères, en particulier l'anglais, le français et l'allemand. Après être devenu Prince héritier en 1966, il se lança dans des études diplomatiques à l'Université d'Oxford, puis s'inscrivit à l'Académie royale militaire de Sandhurst. Nommé colonel en chef de la Garde royale des Tonga, il retourne au service public en 1970 en que Sous-Secrétaire aux affaires étrangères et à la défense.

En 1979, il est nommé Premier Ministre pour les affaires étrangères et la défense, ce qui en fit également un membre du Conseil privé et membre du Parlement. Au cours de son mandat, il a été à la tête de la délégation des Tonga lors de réunions de dirigeants du Forum des îles du Pacifique et de chefs de gouvernement du Commonwealth; dans le cadre du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il a également participé à la négociation des quatre Conventions de Lomé avec la Commission européenne.

Il s'est beaucoup consacré à l'éducation, à la santé, à l'eau et au développement des infrastructures, et a encouragé la participation du secteur privé qu'il considérait comme un élément clef et un moteur d'une croissance économique durable pour les Tonga et leur développement futur.

Il a porté son attention sur la formation du corps des officiers de la défense dont les cadets ont continué

de suivre une formation en Nouvelle-Zélande et en Australie, et plus récemment à Sandhurst et à West Point. Des unités des services de la défense ont participé aux opérations de maintien de la paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les Îles Salomon dans le cadre de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, ainsi qu'en Iraq et en Afghanistan.

Il veillait à ce que les jeunes agents du service diplomatique soient formés à l'étranger, notamment à l'Université d'Oxford, l'Université Monash en Australie, l'Université Tufts à Boston et d'autres institutions en Chine, au Japon, en Inde, en Malaisie et en Indonésie. Il a établi une présence à Beijing, un consulat général à San Francisco et un agent consulaire à Honolulu, ainsi qu'une Haute Commission à Canberra également accréditée auprès de Tokyo, de Bangkok et de Brunei.

Après son accession au trône en 2006, il s'est attaché à renforcer et à améliorer les structures de gouvernance des Tonga en cherchant à concilier la tradition et la culture des Tonga et la perspective des nouvelles réalités démocratiques mondiales. C'est ainsi qu'en juillet 2010, le Parlement des Tonga a accepté à l'unanimité un programme de réformes de la Constitution de 1875 et d'autres législations idoines, portant le nombre de représentants élus de 9 à 17 et attribuant au Cabinet et à l'Assemblée législative le pouvoir exécutif précédemment détenu par le Roi, afin que le souverain ne puisse agir que sur les conseils du Premier Ministre et du Gouvernement en place.

Lors des élections de novembre 2010, les Tongans ont voté dans un climat de démocratie électorale qui avait été impossible jusque là. C'est peut-être là le legs le plus durable qu'il a laissé à son peuple, comme il l'a dit dans le discours à la nation qu'il avait prononcé à l'époque :

« Vous choisirez vos représentants au Parlement et, de ce fait, le premier Parlement élu de la longue histoire de notre pays. À l'aube de la journée des élections, vous ressentirez la chaleur du soleil, ainsi que le regard de vos ancêtres et celui des futures générations encore à naître. Pendant quelques brefs instants de nos petites vies, nous occuperons l'attention de l'histoire elle-même et nous serons jugés sur la façon dont nous aurons honoré sa confiance. C'est à ce moment-là que le caractère véritable de notre nation se manifestera. »

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 132, 134 et 140 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Noel González Segura du Mexique, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. González Segura (Mexique), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la première partie de la reprise de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

La Cinquième Commission s'est réunie du 5 mars au 2 avril et a tenu cinq séances plénières et plusieurs séries de consultations et de consultations informelles. J'ai donc l'honneur de présenter le bref rapport suivant sur les travaux de la Commission.

Au titre du point 134 d l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/66/637/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution intitulé « Questions particulières concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 140 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/66/761, l'adoption d'un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 17 de son rapport publié sous la cote A/66/638/Add.1, un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », que la Commission a adopté par un vote enregistré, comme cela est indiqué au paragraphe 13 de son rapport.

Enfin, au paragraphe 18 du même rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Je remercie toutes les délégations de leur coopération et les assure que les mesures adoptées par la Cinquième Commission à sa 30^e réunion officielle ont été dûment prises en compte et figurent dans les projets de résolution et les rapports dont l'Assemblée est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations que, toujours en application de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations figurant dans les rapports de la Cinquième Commission, j'avise les représentants que nous procéderons de la même manière qu'à la Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. J'espère donc que nous pourrions adopter sans vote les

recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Commission.

Point 132 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/66/638/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 17 de son rapport et d'un projet de décision recommandé au paragraphe 18 du même rapport.

Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Torsella (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation propose l'amendement oral suivant au projet de résolution figurant au paragraphe 17 du document A/66/638/Add.1. L'amendement consisterait à remplacer la totalité de la section II par ce qui suit :

« Réaffirmant sa ferme volonté de renforcer encore le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation des Nations Unies et d'améliorer ainsi la qualité de ses résultats, pour qu'elle puisse réaliser tout son potentiel, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et mieux répondre aux besoins des États Membres et faire face aux défis mondiaux, actuels et futurs, du XXI^e siècle,

1. Se félicite de l'initiative du Secrétaire général et des travaux consacrés au plan de gestion du changement par l'Équipe de gestion du changement;

2. Réaffirme le rôle qui revient à la Cinquième Commission en matière administrative et budgétaire;

3. Réaffirme le rôle assigné au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation;

4. Engage le Secrétaire général à l'associer étroitement à son projet de bâtir un Secrétariat moderne, efficace et responsable;

5. Note que le Secrétaire général est conscient que plusieurs recommandations nécessiteront une concertation étroite et approfondie avec les États Membres, qui devront lui donner des orientations;

6. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session, une analyse permettant de déterminer quelles recommandations sont de son ressort et lesquelles nécessitent l'examen et l'approbation des États Membres, conformément aux dispositions de la présente résolution. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Danemark.

M^{me} Rohrmann (Danemark) (*parle en anglais*) : Les États membres de l'Union européenne appuient fermement l'amendement oral qui vient d'être présenté par les États-Unis. Nous pensons que la formulation de l'amendement traduit de manière très équilibrée les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission. Elle reflète en outre la poursuite des efforts de compromis consentis par un certain nombre d'États Membres à travers toutes les régions et tous les groupes.

Cette proposition reconnaît les efforts déployés par le Secrétaire général, ainsi que les préoccupations exprimées par les États Membres, s'agissant de la gestion du changement. En outre, elle conserve à l'Assemblée générale ses prérogatives et donne la possibilité d'examiner les propositions contenues dans le plan de gestion du changement du Secrétaire général. Nous exhortons donc tous les États Membres à voter pour cet amendement oral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Mihoubi (Algérie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je demande un vote enregistré sur l'amendement oral proposé par les États-Unis.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a présenté un amendement oral à la section II du projet de résolution figurant au paragraphe 17 du document A/66/638/Add.1.

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement présenté par le représentant des États-Unis.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Mexique, Panama, Serbie, Ukraine

Par 97 voix contre 48, avec 4 abstentions, l'amendement oral est rejeté.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisque l'amendement oral présenté par le représentant des États-Unis n'a pas été adopté, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie

S'abstiennent :

Mexique, Panama, Serbie, Ukraine

Par 98 voix contre 48, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 66/257).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport de la Cinquième Commission (A/66/637/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions particulières concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 66/258).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 140 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/66/761)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 66/259).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

M. Mihoubi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine à l'issue de l'examen par l'Assemblée générale des rapports de la Cinquième Commission concernant ses travaux de la première reprise de sa soixante-sixième session.

Le Groupe des 77 et de la Chine ne cache pas qu'il est un fervent partisan d'un renforcement du contrôle et du respect du principe de responsabilité au sein de l'Organisation. Un tel renforcement n'est possible que dans un environnement dans lequel le principe de souveraineté et d'égalité des États Membres, consacré par la Charte, est respecté. La légitimité de l'ONU repose sur le fait que tous les États Membres ont les mêmes droits, indépendamment de leur taille, de leur population ou du niveau de leur développement socioéconomique.

Il faut prendre en considération la diversité des Membres de l'ONU, de leurs intérêts nationaux et de leurs positions si nous voulons rester fidèles à la lettre et à l'esprit de la Charte. Tous les Membres doivent avoir les mêmes chances de participer à la prise de décisions, y compris sur les questions relatives aux grandes orientations politiques.

Le Groupe des 77 et de la Chine souhaite souligner sa position de principe, à savoir que les initiatives de réforme au sein de l'Organisation ne peuvent être fructueuses, véritables et légitimes qu'avec le leadership et la pleine participation de l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant, législatif et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée vient de se prononcer sur une résolution issue des travaux de la Cinquième Commission. Nous nous félicitons de ce que tous les projets de résolution recommandés par la Commission à l'Assemblée générale aient été adoptés sans être mis aux voix, à l'exception d'un seul, le projet de résolution, présenté au titre du point 132 de l'ordre

du jour – « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » – et relatif à l'application du principe de responsabilité.

Bien que le Groupe était favorable à un consensus sur cette question et a activement participé aux différents efforts déployés à cette fin, il n'a pas été possible de rapprocher les positions divergentes des parties aux négociations. Dans ces circonstances, et étant donné l'importance que le Groupe attache à la question de l'application du principe de responsabilité, il était impératif qu'une décision soit prise par vote, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Certains ont déclaré que l'adoption de la résolution sur l'application du principe de responsabilité par vote sapait les efforts en faveur d'une plus grande application du principe de responsabilité à l'ONU ainsi que le rôle de chef de l'Administration du Secrétaire général. D'autres ont même affirmé qu'en adoptant cette résolution, l'Assemblée générale bloquait, voir invalidait l'initiative de réforme lancée par le Secrétaire général.

Le Groupe des 77 et de la Chine déclare de manière catégorique que la résolution adoptée aujourd'hui ne remet aucunement en question les efforts pour mieux appliquer le principe de responsabilité, et ne va pas retarder ni entraver la réforme de l'ONU. Le texte de la résolution, dans son entier, porte sur des questions au sujet desquelles les États Membres se sont mis d'accord, à l'exception de la teneur de l'instruction qui doit être donnée au Secrétaire général relativement à l'initiative de gestion du changement.

Pour le Groupe, il est de la plus haute importance que le Secrétaire général consulte véritablement l'Assemblée et lui présente le plus tôt possible, pour examen et approbation, ses propositions sur la façon dont il entend mettre en œuvre les recommandations relatives à l'initiative de gestion du changement.

Autorisant le lancement de discussions en vue d'une décision sur cette question, cette résolution va grandement contribuer à renforcer l'application du principe de responsabilité et à donner plus de légitimité aux réformes de l'ONU puisqu'elle prie le Secrétaire général de travailler en étroite collaboration avec l'Assemblée générale pour réaliser les buts et objectifs de l'Organisation, conformément à la Charte.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe se félicite que le Secrétaire général se soit engagé à

respecter intégralement toutes les dispositions de ladite résolution.

M^{me} Power (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent, s'associe à cette déclaration.

Dans notre déclaration d'ouverture de la première partie de la reprise de la soixante-sixième session de la Cinquième Commission, le 5 mars, nous avons exprimé l'espoir que cette session serait constructive et que tous les États Membres travailleraient dans un esprit de collégialité et de consensus véritable, et feraient preuve de souplesse en œuvrant à un texte de consensus. Nous sommes au regret de constater que les résultats de la Cinquième Commission n'ont pas été à la hauteur de cette attente.

Premièrement, je tiens à rappeler qu'au nombre des questions importantes inscrites au programme de travail de la Commission, aucune ne revêtait autant d'importance pour le bon fonctionnement de l'ONU que celle du barème des quotes-parts. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, seul un accord de financement plus équitable, fondé sur la capacité réelle de financement des États Membres, peut permettre d'assurer un dispositif de financement viable du système des Nations Unies. À cet égard, les paragraphes 9 et 10 de la résolution 64/248 prévoient d'étudier en profondeur tous les éléments de la méthode de calcul.

En décembre dernier, les États membres de l'Union européenne ont proposé de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé de mettre en œuvre la résolution 64/248 et de procéder à cet examen, en faisant fond sur le précédent fructueux de 1994. Comme nous l'avons déjà souligné, ce processus aurait permis de conserver à la Cinquième Commission ses compétences et ses prérogatives.

Notre proposition s'est heurtée, au cours de la session, à une forte résistance, en particulier de la part d'un groupe, lequel groupe n'a pas proposé en échange de solution de remplacement pour procéder à cet examen. En conséquence, l'examen prévu par la résolution 64/248 n'a pas encore eu lieu, ce que nous regrettons profondément. Néanmoins, nous attendons toujours avec intérêt d'engager un processus qui permette de procéder à l'examen prévu.

Nous tenons également à exprimer notre profond regret face à l'incapacité de la Commission de trouver un consensus sur le point 132 de l'ordre

du jour, « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ». Les États membres de l'Union européenne ont pris une part active à la recherche d'un consensus sur ce point de l'ordre du jour. Pendant les négociations, ils ont clairement fait savoir que les propositions présentées par l'équipe de gestion du changement au Secrétaire général ne doivent pas faire partie du point de l'ordre du jour consacré à la responsabilité durant la première reprise de session en cours. Comme cela a déjà été dit, les propositions présentées par l'équipe de gestion du changement font partie d'un document interne, et nous avons déclaré clairement à maintes reprises qu'il revenait au Secrétaire général d'examiner sérieusement ces recommandations et de revenir vers l'Assemblée générale lorsqu'il le jugerait indiqué.

Nous estimons qu'il importe de renforcer encore le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficacités de l'ONU et d'en améliorer les résultats. Nous nous sommes félicités, par conséquent, de l'initiative du Secrétaire général et des travaux de l'équipe de gestion du changement, y compris le Plan de gestion du changement de cette dernière. Nous avons toute confiance dans le Secrétaire général en sa qualité de Chef de l'administration de l'Organisation.

Les États membres de l'Union européenne et d'autres pays partageant les mêmes préoccupations ont de nouveau tendu la main au Groupe des 77 et de la Chine, en proposant un texte de compromis. Dans un esprit de compromis, nous étions prêts à accepter une proposition de compromis présentée par le Président de la Commission. Malheureusement, aucun consensus n'a été possible. Nous le regrettons, d'autant que c'est la raison pour laquelle nous avons été forcés de procéder à un vote aujourd'hui.

Nous restons de fermes partisans du processus de gestion du changement dont le Secrétaire général est à l'origine. Nous sommes, surtout, de véritables partisans d'un multilatéralisme efficace, favorables, par conséquent, à une Organisation plus efficace et plus rationnelle. Les États membres de l'Union européenne soutiennent l'idée qu'il est nécessaire d'assurer une exécution plus efficace des mandats en gérant l'innovation et le changement. Nous invitons le Secrétaire général à continuer de travailler à ces recommandations et à leur mise en œuvre.

La fâcheuse situation créée par la polémique que j'ai décrite a empêché la Commission de mettre en avant un certain nombre d'initiatives de réforme depuis longtemps nécessaires et qui figuraient à notre

programme de travail. En conséquence, les délibérations sur d'autres questions importantes, telles que les conditions d'emploi des juges et les règles régissant les conditions de voyage par avion n'ont pu être menées à bien. C'est également regrettable.

Les États membres de l'Union européenne sont profondément préoccupés par les méthodes de travail de la Cinquième Commission. Le fait qu'une majorité d'États Membres se sont prévalu de leur majorité et n'ont manifesté aucune volonté de compromis risque de mettre en péril le partenariat entre les États Membres et la viabilité de l'Organisation.

Nous attendons avec intérêt de débattre en profondeur de toutes les questions liées à nos méthodes de travail à l'occasion du prochain séminaire-retraite organisé par le Président. Les États membres de l'Union européenne en appellent à tous les États Membres afin qu'ils redoublent d'efforts aux sessions à venir en ne perdant pas de vue ce qui devrait être notre objectif commun, à savoir une organisation efficace qui s'acquitte efficacement de ses mandats.

M. Ballantyne (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour présenter quelques observations au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à l'issue de l'examen des rapports de la Cinquième Commission par l'Assemblée générale.

Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont déçues que l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure de parvenir à un texte de consensus sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Cinquième Commission qu'elle a examinés aujourd'hui. C'est un manquement décevant à la pratique habituelle de la Cinquième Commission. Nous sommes particulièrement déçus de ne pas avoir trouvé de consensus sur la question importante de la responsabilité. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec d'autres partenaires, ont déployé des trésors de souplesse pour pouvoir arriver au point où, estimions-nous, un consensus serait possible. Malheureusement, la volonté nécessaire manquait.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande demeurent attachés aux travaux fondamentaux qui sont ceux de la Cinquième Commission et déterminés à collaborer constructivement avec toutes les délégations à cette fin, dans un esprit positif et de bonne foi, à appuyer le programme de réforme de l'Assemblée

générale et, surtout, à faire de l'ONU une organisation plus responsable, plus transparente et plus efficace.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande continueront d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui pour dire toute la confiance que nous avons et que nous plaçons dans la personne du Secrétaire général et dans son cabinet, et notamment dans la détermination dont fait preuve le Secrétaire général de mener à bien son programme de réforme, avec l'appui des États Membres.

M^{me} Takahashi (Norvège) (*parle en anglais*) : Alors que la présente session touche à sa fin, je souhaite faire quelques observations à propos de la décision que nous avons prise aujourd'hui sur la question de la responsabilité. La Norvège appuie fermement les efforts que déploie le Secrétaire général pour renforcer le rôle, les capacités et l'efficacité de l'Organisation. Nous regrettons d'avoir eu à mettre aux voix une question qui n'a pas encore été examinée dans son intégralité par l'Assemblée.

Les travaux de la Cinquième Commission reposent notamment sur le principe directeur fondamental de la règle de consensus. Nous sommes donc profondément déçus d'avoir eu à recourir à un vote. Nous regrettons également qu'il n'ait pas été possible d'amender le texte dont nous sommes saisis, par une révision présentée dans un esprit de compromis et de consensus.

M. Okochi (Japon) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous apprêtons à clôturer la première reprise de session de la Cinquième Commission, notre délégation tient une nouvelle fois à féliciter sincèrement le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Tommo Monthe, et tous les représentants qui se sont efforcés sans relâche, en multipliant les initiatives, de parvenir à un texte de consensus, qui malheureusement, n'a pas pu voir le jour. À cet égard, notre délégation forme le vœu sincère que tout sera fait au cours de la prochaine session de la Cinquième Commission afin que l'esprit de la résolution 41/213 soit pleinement respecté, ce qui devrait être l'une des principales questions abordées durant le prochain séminaire-retraite organisé par le Président de l'Assemblée générale.

Notre délégation espère qu'un dialogue constructif sur la mise en œuvre du rapport sur la gestion du changement sera engagé dans les prochains mois entre les États Membres et le Secrétariat, ainsi qu'entre les États Membres eux-mêmes. Nous sommes en effet

convaincus que le renforcement de l'efficacité de notre Organisation, un principe sur lequel ce rapport repose, est un objectif commun à tous les États Membres et pas seulement à un petit nombre d'entre eux. Une fois de plus, notre délégation assure l'Assemblée que nous continuerons de prendre part au dialogue sur cette question dans différentes instances et dans un esprit constructif.

M. Torsella (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons des mesures énergiques prises par la Cinquième Commission concernant le plan de gestion du changement mais nous regrettons le peu de sens des responsabilités dont elle a fait preuve s'agissant de la publication des rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne, de la réforme liée aux voyages en avion et d'autres domaines. Nous retenons en particulier le fait que la Cinquième Commission et l'Assemblée générale avait, à la présente séance, l'occasion de renforcer le système d'application du principe de responsabilité de l'ONU et de prendre des mesures en faveur d'une Organisation plus moderne, plus efficace et plus transparente qui gère les ressources de manière responsable en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

Bien que plusieurs questions importantes liées à la responsabilité fassent l'objet d'un consensus, de nombreux États Membres ont pris la décision prématurée et regrettable d'imposer un vote sur l'initiative du Secrétaire général relative à la gestion du changement et de la détourner de son objectif avant même qu'elle ait véritablement été lancée. Cette mesure superflue, sur une question qui n'est même pas inscrite à l'ordre du jour de la présente session, porte atteinte à l'autorité que la Charte a confiée au Secrétaire général, et à ses successeurs, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

Les États-Unis plaident avec énergie pour un Secrétariat plus moderne, plus dynamique et plus efficace. Nous saluons l'esprit de collégialité dont a fait montre le Secrétaire général en communiquant aux États Membres son plan interne de gestion du changement. Nous apprécions également la volonté du Secrétaire général d'établir des relations fondées sur le respect mutuel, une plus grande souplesse et la responsabilité, comme cela est souligné dans son plan. Nous ne doutons pas que, comme ses prédécesseurs et lui-même l'ont déjà fait, il consultera les États Membres sur les questions qui requièrent notre approbation et nous faisons observer que la Cinquième Commission et l'Assemblée générale

auront tout le loisir d'exercer leurs prérogatives sur des initiatives précises au fil de la procédure normale.

Ma délégation n'a par conséquent pas appuyé le projet de résolution figurant au paragraphe 17 du document A/66/638/Add.1, mais a proposé un amendement constructif et équilibré qui aurait permis aux États Membres de faire part de leurs préoccupations sans limiter inutilement l'autorité du Secrétaire général. La résolution 66/257, telle qu'adoptée, affaiblit plus qu'elle ne promeut une culture de la responsabilité en essayant de retarder la mise en œuvre de près de la moitié de l'ensemble des recommandations formulées par l'Équipe de gestion du changement du Secrétaire général sous prétexte que ces domaines relèvent de la compétence incontestée de l'Assemblée générale. Un seul exemple suffit à illustrer le caractère exagéré de cette affirmation. La recommandation n° 40 demande simplement au Secrétaire général d'enjoindre son équipe dirigeante de voyager en classe économique pour les vols de moins de six heures effectués sur un même continent.

Ma délégation déplore vivement que certains États Membres n'aient pas essayé de parvenir à un consensus sur cette question, même après la présentation d'un texte de compromis par le Président de la Commission. Ils ont tourné le dos au principe de décision par consensus appliqué de longue date à la Cinquième Commission en incluant des dispositions auxquelles un nombre important de délégations s'opposent clairement. Nous regrettons qu'un consensus, fondement légitime de toutes les décisions de la Cinquième Commission, n'ait pas été possible à la présente session alors qu'il était manifestement à notre portée. Comme nous l'avons toujours fait, les États-Unis sont prêts à travailler dans un esprit de coopération pour qu'un tel consensus puisse être dégagé à l'avenir.

M. Dettling (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir accordé à ma délégation la possibilité de faire quelques remarques avant la conclusion de cette séance.

La Suisse a toujours plaidé pour une gestion efficace et moderne du Secrétariat de l'ONU et nous accordons toute notre confiance au Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Les différentes propositions formulées par l'Équipe de gestion du changement visent à rendre la gestion du Secrétariat plus efficace. C'est donc par conviction que nous soutenons cette initiative.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de possibilité de discuter plus avant de ces propositions et recommandations avec le Secrétaire général. Nous estimons qu'une discussion approfondie aurait été salubre et la Suisse y aurait participé avec grand intérêt. Nous regrettons ainsi que les décisions prévues dans la présente résolution (voir A/66/638/Add.1) ne se basent pas sur un examen approfondi de ces propositions. Dans l'attente de la tenue d'une telle discussion, nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts de modernisation et à mettre en œuvre les mesures possibles d'amélioration de la gestion du Secrétariat de l'ONU. Le Secrétaire général peut compter sur notre soutien dans cette entreprise importante.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Les délégations du Brésil, du Chili, du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique, du Panama, du Pérou et de l'Uruguay tiennent à expliquer leur position sur le point 134 de l'ordre du jour et à se féliciter de l'adoption de la résolution 66/258, en particulier la partie consacrée au financement des dépenses imprévues et extraordinaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Dans sa résolution 65/281, l'Assemblée avait clairement reconnu

« qu'il est nécessaire de financer convenablement les dépenses imprévues et extraordinaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme ».

En outre, elle avait demandé qu'un rapport soit présenté à la Cinquième Commission pour examen.

Nous considérons que le texte adopté aujourd'hui, par lequel l'Assemblée fait siennes les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires contenues dans son rapport A/66/7/Add.16, constitue une réponse adéquate aux demandes urgentes et au mandat du Conseil des droits de l'homme auxquels nos pays accordent une grande importance. Nous insistons sur le fait que, conformément au paragraphe 14 dudit rapport, le Comité consultatif reste disposé à examiner toute demande urgente de ressources afin de financer les activités relatives aux droits de l'homme dont le Conseil des droits de l'homme a demandé l'exécution selon la procédure actuelle de financement des dépenses imprévues et extraordinaires au titre d'activités n'ayant pas trait à la paix et à la sécurité, telle que décrite par le Secrétaire général au paragraphe 9 de son rapport A/66/558.

Nous comprenons également qu'au même paragraphe, conformément aux explications fournies par le Secrétariat durant les négociations, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de justifier l'utilisation de cette modalité par une analyse qualitative et quantitative – c'est-à-dire de déterminer si cette procédure permet de répondre effectivement aux demandes découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Nous attendons les résultats de cette analyse afin de confirmer que ce mécanisme remplit véritablement son objectif et nous réaffirmons notre ferme attachement à ce pilier des activités de notre Organisation.

M. Kim Seo Jung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous venons d'adopter la résolution 66/257, intitulée « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ».

Cette résolution contient une partie consacrée au plan de gestion du changement.

Comme nous le savons tous, le Plan de gestion du changement est une initiative prise par le Secrétaire général pour permettre au Secrétariat de devenir une organisation plus forte en insistant sur la responsabilité, la transparence et l'efficacité. Ma délégation est d'avis qu'il ne convient pas d'inclure une section sur le Plan de gestion du changement au titre de la résolution, étant donné que celle-ci en est encore au stade du débat interne au Secrétariat. Nous croyons aussi que le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, peut exercer sa discrétion sur les questions relevant de sa compétence. Nous sommes convaincus que responsabilité et flexibilité doivent aller de pair. De plus, la résolution ne reflète pas une vue équilibrée de l'ensemble des États Membres. C'est pour ces raisons que ma délégation a voté contre.

Enfin, ma délégation tient à remercier très vivement le Président de la Cinquième Commission pour les efforts inlassables qu'il a consentis pour rapprocher les points de vue divergents et parvenir à un texte de compromis qui soit le reflet d'un point de vue équilibré.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

La séance est levée à 16 h 25.